



INFO' COURCELLES – SAPICOURT

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

Tous les habitants du village sont cordialement invités à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, qui se tiendra le lundi 11 novembre prochain à 11h00 face au monument aux morts. A l'issue de cette cérémonie, nous partagerons le verre de l'amitié.

PARTICIPATION CITOYENNE

Le Lundi 9 septembre 2019, M. Jacques LUCBEREILH, Sous-Préfet de Reims, le Chef d'Escadron Matthieu FEISTHAUER, Commandant de la Gendarmerie Départementale de Reims, et Patrick DAHLEM, Maire de Courcelles-Sapicourt, ont signé en mairie le Protocole « Participation Citoyenne » de la Commune.

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale, le protocole précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif, qui vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Cependant, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Ce qui exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention, sauf dans le cadre de crimes flagrants ou de délits flagrants (article 73 du Code de Procédure Pénale).

Les référents qui se sont portés volontaires dans notre commune, sont :

- Michel BACARISSE – 3 rue Georges Ronseaux
- Alain BAYEUX – 3 impasse de la Charrière

- Johann BERROT – 5 rue des Grandes Années
- Pierre CARRE – 3 rue du Montcet
- Patrick DAHLEM – 8 chemin du Mont d'Or
- Gérald MABILE – 1 impasse de la Fontaine
- Laurent MONNIER – 7 rue de Bury
- Micheline RONSEAUX – 6 rue du Montcet
- Pierre RONSEAUX – 4A rue Paul Bouton

N'hésitez pas à les contacter en cas de nécessité.

ASA DE COURCELLES-SAPICOURT

Les principales étapes de la procédure de constitution de l'ASA (Voir les bulletins précédents et le site Internet de la commune) restant à réaliser sont :

- L'enquête publique sur arrêté préfectoral avec vote des propriétaires et nu-propriétaires, du jeudi 31 octobre au jeudi 21 novembre 2019 en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. Un Commissaire enquêteur assurera des permanences le jeudi 31 octobre de 9h00 à 12h00, le samedi 9 novembre de 9h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre de 16h00 à 18h00. L'enquête publique a été légèrement retardée par rapport aux prévisions, pour tenir compte des disponibilités de l'enquêteur. Chaque propriétaire, ou nu-propriétaire en sera informé par envoi recommandé avec accusé de réception.
- L'assemblée constitutive de l'ASA par les propriétaires le mardi 14 janvier 2020 à 18h00 dans notre salle communale. C'est lors de cette assemblée que les votes des propriétaires et nu-propriétaires seront décomptés, et que l'ASA sera constituée ou non.

Il est à noter que l'étude effectuée par la SAFER estime **les coûts d'investissement entre 250 et 300 euros par hectare et par an avec un emprunt sur 15 ans, et les coûts d'entretien à environ 10 euros par hectare et par an**. Cela pour le scénario n°3 qui est le plus judicieux et économique.

Le diaporama présenté par la SAFER lors de la réunion publique du 29 janvier 2019, est consultable sur le site Internet de la commune. (Entrer : ASA dans le cadre « Recherche », pour y accéder).

ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2019

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020. Il s'agit d'un scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Le premier tour aura lieu le

dimanche 15 mars 2020, et l'éventuel deuxième tour une semaine plus tard, le dimanche 22 mars.

Les candidats se présentent sur une liste. Plusieurs listes peuvent être déposées. Lors des élections, les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Mais, il ne sera pas autorisé de voter pour quelqu'un qui n'est pas candidat. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles sont autorisées. Les candidatures doivent être déposées en préfecture avant le 27 février 2020 à 18h00, en vue du 1^{er} tour.

Dans notre commune, onze conseillers sont à élire. Le maire sera élu par les conseillers lors de la tenue de la première réunion du conseil. A l'heure actuelle, trois membres du conseil (dont Monsieur le Maire) ont décidé de ne pas se porter à nouveau candidat. Six ont décidé de se présenter à nouveau, et deux n'ont pas encore décidé de ce qu'ils vont faire. Contrairement à ce qui se passe pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'y a pas d'obligation de parité femmes/hommes. Toutefois il serait bien que quelques femmes entrent au conseil. Ce qui n'a malheureusement pas été le cas lors des deux dernières mandatures.

Pour pouvoir voter, il faudra bien entendu être inscrit sur les listes électorales de la commune. Si vous n'y êtes pas encore inscrit, et pour que votre inscription sur les listes soit effective pour ce scrutin, votre formulaire de demande d'inscription, et les pièces justificatives, doivent impérativement être parvenus en mairie au plus tard le 6^{ème} vendredi qui précède ce scrutin, soit le 7 février 2020.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Procès-Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal, ainsi que les documents budgétaires de la commune, sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique « Mairie et Grand Reims ». Ils sont également consultables en mairie. Vous trouverez ci-dessous les points les plus significatifs évoqués lors de la réunion du 6 septembre 2019 :

- Le Conseil a donné un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion de la commune à la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.
- Considérant que louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, constitue un changement d'usage, le Conseil a décidé à l'unanimité d'obliger à une déclaration préalable soumise à enregistrement, dès la première nuitée de location, dans ce type de location.
- Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer une convention d'adhésion Santé Prévention avec le Centre de Gestion

de la Marne. Cela afin de disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, pour le personnel de la commune à compter du 1^{er} novembre 2019.

Monsieur le Maire a également donné les informations suivantes :

- Elections municipales 2020 (Voir l'article plus haut).
- Alimentation en eau : Jusqu'à présent, le délégataire qui nous alimente en eau est la société SUEZ (ex Lyonnaise des Eaux). Après consultation, c'est la société VEOLIA qui a été retenue par la communauté urbaine pour nous alimenter en eau à partir du 1^{er} janvier 2020. Les tarifs au m³ pour les abonnés ne subiront pas d'augmentation.

TROTTOIR RUE PAUL BOUTON

La consultation vient d'être lancée pour le chantier d'aménagement du trottoir de la rue Paul Bouton, situé sur le côté gauche de la rue en descendant en direction de la mairie, entre l'entrée du village et la rue de Bury.

Les travaux devraient démarrer en janvier prochain, de manière à faire en sorte que le plateau ralentisseur qui sera construit au niveau de l'entrée du village et de l'entrée vers le lotissement des Larris, soit réalisé pendant les vacances de février (entre le 15 février et le 2 mars 2020), lorsque les cars scolaires ne passent pas. La rue devrait être fermée à toute circulation pendant une journée.

CHANTIER QUARTIER SAPICOURT

Les travaux suivent leur cours comme prévu dans les rues de l'Eglise, du Lavoir, des Favières et Gerbault. La société SOGEA devrait avoir terminé les travaux de pose des nouvelles canalisations d'eau, avant la fin octobre.

En novembre, doivent démarrer les travaux du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne), pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et du téléphone (pas encore la fibre !).

Dans le courant du mois de janvier prochain, une entreprise, non encore désignée, commencera les travaux de réfection des chaussées.

ETAT CIVIL

Décès :

Madame Olga HORLON, doyenne du village, le 11 août 2019 à l'âge de 94 ans.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Naissance :

Margot, Maloé CAPITAINE, née le 7 août 2019 chez M et Mme CAPITAINE – FARIAS, impasse Saint-Eloi. Toutes nos félicitations aux heureux parents !